

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Christophe BÈLE, Maire.

DATE DE CONVOCAATION : 19 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoirs : 1

PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Laurent BOULIC, Anne GENARD, André LADAN Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Céline SUDAN, Ronan TIGREAT.

ABSENTS EXCUSES : Didier PERROT ayant donné procuration à Pascale AUFFRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Ronan TIGREAT

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Mise à disposition des moyens matériels des communes de Saint-Frégant et Kernouës : Avenant à la convention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité, à mettre ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2018.

1) FINANCES : PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2018 :

Le Maire et l'Adjointe aux Finances présentent les Comptes Administratifs 2018 de la commune et du service de l'eau comme suit :

Budget de la Commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Résultat définitif
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		29 404.39€		522 459.78 €	
Opérations de l'exercice	358 915.81 €	433 044.78 €	307 977.50 €	151 504.28 €	
Totaux	358 915.81 €	462 449.17 €	307 977.50 €	673 964.06 €	
Résultats de clôture (Excédent reporté)		111 813.34 € dont 8 279.98 € suite dissolution Syndicat		358 743.42 € dont - 7243.14 € suite dissolution du syndicat	
Résultat définitif					470 556.76 €

Budget du Service de l'eau :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Résultat définitif
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		31 342.31 €		159 720.67 €	
Opérations de l'exercice	49 738.66 €	52 712.79 €	11 969.15 €	9 028.35 €	
Totaux	49 738.66 €	84 055.10 €	11 969.15 €	168 749.02 €	
Résultats de clôture (Excédent reporté)		34 316.44 €		156 779.87 €	
Résultat définitif					191 096.31 €

La représentante de la Trésorerie nous transmet des éléments de comparaison de la commune de Kernouës avec les communes de strate identique au niveau national :

- Dépenses de fonctionnement par habitant : 576 € de dépenses de fonctionnement par habitant pour la commune de Kernouës contre 752 € par habitant au niveau national pour les communes de strate identique.
- Charges de Personnel : 261 € de dépenses de personnel par habitant pour la commune de Kernouës contre 302 € pour les communes de strate identique au niveau national.
- Endettement : L'endettement est stable.
- Situation financière : Une situation globale très satisfaisante.

Le Maire ayant quitté la salle, l'Adjointe aux finances, demande à l'assemblée d'émettre leurs observations et d'approuver les Comptes Administratifs de la commune et du service de l'eau 2018.

Après en avoir délibéré, les Comptes Administratifs 2018 de la commune et du service de l'eau sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur des Comptes de Gestion présentés.

3) FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2018 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU :

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter comme suit les résultats d'exploitation de l'exercice 2018 :

- Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 111 813.34 € (dont 8 279.98 € suite à la dissolution Syndicat)
 - Report en recettes de fonctionnement (compte 002) : 31 813.34 €
 - Transfert en recettes d'investissement (compte 1068) : 80 000.00 €
- Budget du Service de l'eau : Excédent de fonctionnement : 34 316.44 €
 - Report en recettes de fonctionnement (compte 002) : 34 316.44 €

Après en avoir délibéré, les propositions d'affectation des résultats sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) OBJECTIFS 2019 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le Maire présente les projets de l'année en cours :

- Finances : Maintien des taux d'imposition et des tarifs en vigueur
- Espace Vincent INIZAN : Aménagement du terrain de pétanque, implantation d'une signalétique et d'un plan des chemins de randonnée
- Communication : Mise en service du site internet
- Salle Louis Page : Réalisation d'un sas d'entrée dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité et installation d'un vidéo-projecteur
- Enfance et Jeunesse : Renouvellement du partenariat avec la commune de Saint Frégant pour le foyer « Dream Maker » et augmentation des heures d'accueil à la crèche « Pichoulig »
- Voirie : Création d'une plateforme de stockage des matériaux, de divers travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux sur la route départementale, de changement des compteurs d'eau et de rénovation du réseau
- Document Unique : Mise en œuvre d'une partie des mesures préconisées (Travaux de réfection de l'atelier communal de Saint-Frégant)
- Aménagement du bourg : Etude sur le devenir de l'ancienne mairie, le terrain HABASQUE et la réalisation d'une voie douce
- Divers : Réfection du lavoir à Kergoff, reprise du bar « Le Tennessy », projet d'installation d'une fromagerie

5) FINANCES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES :

La Commission «Finances/Budget», réunie le 21 mars 2019, a proposé de maintenir les taux d'imposition de 2018 en 2019. La Commission «Impôts» réunie également le 29 mars a validé la proposition de la Commission Finances. Les taux proposés sont les suivants :

TAXE	Taux 2018	Taux 2019
TH	13.09 %	13.09 %
TFPB	16.93 %	16.93 %
TFPNB	40.31 %	40.31 %

Après en avoir délibéré, les taux d'imposition sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6) FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Isabelle BOULIC informe que lors de l'étude des demandes de subvention par la Commission «Finances/Budget», il a été proposé d'accorder 15 € par enfant pratiquant une activité.

Isabelle Boulic présente les demandes comme suit :

- Les amis du livre de Kernouës	150 €
- Association Locale des anciens combattants de Kernouës	300 €
- Club du tilleul de Kernouës	280 €
- Ribinou	500 €
- Kernouezanim	400 €
- Ar Pintig	200 €
- Gymnastique Rythmique Kernilis	30 €
- Lesneven / Le Folgoët Hand Ball	105 €
- Sport Découverte Lesneven	30 €
- Secours Catholique	50 €
- Tennis Club Le Folgoët/Lesneven	15 €
- Club de tir à l'arc Plouneour Trez	30 €
- Racing club Foot Lesneven	180 €
- Solidarité Côte des Légendes	60 €

TOTAL : 2 330 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces subventions.

7) FINANCES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les frais de fonctionnement aux écoles pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

- Ecole Saint-Joseph de Kernouës : 625 € par enfant scolarisé
- Ecole Argoat/Sacré Cœur de Lesneven, section bilingue : 625 € par enfant scolarisé
- Ecole Diwan de Lesneven : 625 € par enfant
- Ecole Argoat/Sacré Cœur de Lesneven : 250 € par enfant scolarisé
- Ecole Notre Dame de la Sagesse à Plouider : 250 € par enfant scolarisé
- Ecole Sainte-Anne Notre Dame à Le Folgoët : 250 € par enfant scolarisé
- Ecole maternelle Jacques Prévert de Lesneven : 1 539.41 € par enfant scolarisé
- Ecole élémentaire Jacques Prévert de Lesneven : 533.71 € par enfant scolarisé

8) FINANCES : CONVENTIONS ALSH DE LESNEVEN, GUISSENY, PLOUIDER ET PLOUNEUR-BRIGNOGAN-PLAGES :

Pascale AUFFRET, Adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse, propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2019, les conventions ALSH auprès du Centre Socioculturel de Lesneven,

des associations Familles Rurales de Plouider et de Guissény et auprès de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages, à hauteur d'une participation de 14 € par enfant et par jour de fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions et précise que la participation sera de 14 € par enfant et par jour.

9) FINANCES/PETITE ENFANCE : AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL DES ENFANTS A LA MAISON DE L'ENFANCE «PITCHOULIG » :

Pascale AUFFRET rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 29 juin 2017 en faveur du conventionnement avec la maison de l'enfance « Pitchoulig » de Lesneven afin d'accueillir à la crèche et halte-garderie, à hauteur de 2 000 heures par an, des enfants résidant à Kernouës.

Pascale AUFFRET informe qu'il y a une demande de la part des parents de la commune et propose d'augmenter de 1 000 heures par an le nombre d'heure d'accueil des enfants de Kernouës à la maison de l'enfance « Pitchoulig ».

Le Conseil Municipal délibère en faveur de l'augmentation du nombre d'heure d'accueil des enfants de Kernouës à la maison de l'enfance « Pitchoulig », à compter du 1^{er} avril 2019. La participation financière de la commune de Kernouës sera calculée selon la participation financière de la commune de Lesneven. Cette participation de l'année N sera calculée en fonction du nombre d'heures effectives d'accueil de l'année N-1 des enfants de la commune de Kernouës à hauteur d'un maximum de 3.000 heures par an, à répartir selon les besoins des services. Le plafond maximum de l'heure est fixé à 2.80 €

10) PETITE ENFANCE : PROLONGATION DE LA CONVENTION REPAM :

La convention REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles) est arrivée à son terme. Dans l'attente de la renégociation en 2019 du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, il est proposé de prendre un avenant ayant pour objet la prolongation de la convention pour un an.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité

11) FINANCES : TARIFS DE L'EAU ET DE RACCORDEMENT 2019 :

Suite à la Commission « Finances/Budgets », le Maire propose que les tarifs de l'eau et de raccordement pour 2019 soient identiques à ceux de 2018, soit :

- Frais de gestion du compteur d'eau et abonnement : 50.00 €
- M³ consommé : 1.10 €/m³
- Branchement diamètre 15 et 20 : 1 200.00 € TTC
- $\frac{1}{2}$ branchement diamètre 15 (lotissement) : 600.00 € TTC
- Pour un diamètre 30, la Régie des eaux établira un devis

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus.

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-FREGANT ET KERNOUES :

Les employés communaux de la commune de Kernouës utilisent le local technique situé à Saint Frégant.

Le document unique établi par le CDG 29 souligne la nécessité pour les employés de disposer d'un local (vestiaire, douche, etc...) conforme aux normes et aux préconisations du document unique.

Fernand MOALIC, plombier, réalisera les travaux de plomberie (toilettes, douche...) et les employés communaux assureront le branchement à l'assainissement du presbytère. Outre l'achat des toilettes, douche ... des travaux d'électricité sont également à réaliser.

Le coût global est estimé à 15 000 €, dont la moitié (7 500 €) pour la commune de Kernouës. Il est convenu de verser à Saint Frégant la somme de 2 500 € sur 3 ans (2019, 2020, 2021).

La convention conclue avec la commune de Saint Frégant prévoit une prise en charge par moitié des frais. Cependant, l'article 6 de la convention prévoit uniquement les modalités de renouvellement des matériels, en ces termes : Selon l'évolution des besoins, le matériel sera acheté, d'un commun accord, par une des deux communes. La commune de Saint Frégant achètera le petit matériel (Espace vert, matériel portatif...) et la commune de Kernouës le gros matériel (voirie et transport). Une participation sous forme de loyers sera reversée à la commune qui aura acquis le bien. Les modalités seront détaillées lors de l'achat. Ce matériel sera ajouté à l'annexe listant le matériel mis à disposition.

Le Maire propose au Conseil d'adopter un article 6 bis à la convention existante, rédigé en ces termes : Article 6 bis : Local voirie : Selon les besoins et d'un commun accord, les travaux nécessaires aux locaux de voirie seront financés par chaque commune propriétaire du local. Une participation sous forme de loyers sera reversée à la commune qui a financé les travaux. Les modalités seront fixées par le bureau d'administration.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

13) FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE ET DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU :

Isabelle BOULIC, Adjointe aux finances et Christophe BÈLE, Maire, présentent les différentes lignes des budgets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote avec 14 voix pour et une abstention, les Budgets Primitifs de la Commune et du service de l'eau 2019 comme présentés ci-dessous :

Budget Primitif de la Commune 2019 :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 011 : Charges à caractère général	107 640.00 €
Chapitre 012 : Charges du Personnel	153 400.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	9 360.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	14 894.20 €
Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement	7 543.00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 327.80 €
Chapitre 65 : Autres charges de Gestion courante	118 173.00 €
Chapitre 66 : Charges financières	3 300.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	300.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 638.00 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	31 813.00 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	20 415.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	253 000.00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	106 900.00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	2 710.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	5 800.00 €
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 638.00 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	31 845.00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	4 242.20 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	14 000.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles	135 000.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	450 468.80 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	635 556.00 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	358 743.00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	7 243.00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 327.80 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	4 242.00 €
Chapitre 10 : Dotations / Fonds divers et réserves	122 000.00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	137 000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	635 556.00 €

Budget Primitif du Service de l'eau 2019 :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 011 : Charges à caractère général	69 550.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	4 280.00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 986.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	500.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION De FONCTIONNEMENT	80 316.00 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	34 316.00 €
Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués/ Prestation des services	46 000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 316.00 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	152 765.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	162 765.00 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	156 779.00 €
Chapitre 040 : : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 986.00 €
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	162 765.00 €

14) SDEF : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC : REEMPLACEMENT D'UN LUMINAIRE ROUTE DE LA CÔTE DES LEGENDES :

Dans le cadre du remplacement d'un luminaire route de la côte des légendes, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de Kernouës afin de fixer le montant du Fonds de Concours qui sera versé.

L'estimation des dépenses se monte à 1 700 € HT

Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 300 €
- Financement de la Commune : 1 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le projet de remplacement d'un luminaire route de la côte des légendes.
- Approuve, à l'unanimité, le plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation du SDEF estimé à 300 € HT.
- Autorise le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

15) COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES :

Les réformes territoriales notamment prévues par la loi «Alur» de 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové et la loi «Notre» de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, impliquent les prises de compétences suivantes par la Communauté de Communes :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLUI)
- Des zones d'activités communautaires
- La gestion d'aire d'accueil des gens du voyage

Ces transferts de compétences ont été examinés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETCT). Cette dernière formée des maires des 14 communes composant la Communauté de Communes, s'est réunie le 28 janvier 2019.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes. Cette évaluation des charges permet ensuite d'ajuster l'attribution de compensation.

La CLECT a établi un rapport qui retranscrit les travaux qui ont portés sur les points suivants :

- Le transfert de 5 zones d'activités
- Les voies d'intérêt communautaire
- Le PLUI
- La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le rapport précise la méthode d'évaluation retenue par la CLECT et les impacts financiers.

Toutes les communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la transmission du rapport au conseil municipal, pour approuver le rapport.

Ce rapport sera approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans le délai de trois mois à compter de sa transmission.

Le Conseil Municipal est invité à examiner et à approuver ce rapport qui comporte l'ajustement sur les attributions de compensation.

Après la présentation faite par le Maire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport.

16) DIVERS :

- Plateforme de stockage :

Le Maire présente les travaux envisagés pour la réalisation de la plateforme de stockage.

Sophie LE GUEN a adressé un courrier au Maire aux termes duquel elle sollicite de voir trier et concasser le remblai situé sur le terrain habasque et qui sera utilisé lors de la réalisation de la plateforme. Cette demande a été rejetée en commission voirie. Sophie LE GUEN précise que l'utilisation des gravats de la maison habasque comme remblai pour la plateforme fera une autre décharge car il y aura du bois, du fer, du plastique...dans le sous-sol. Le Maire précise qu'à supposer qu'il y ait du plastique, c'est en très faible quantité. Laurent BOULIC précise que le bois et le fer ne sont pas polluants. Les remblais ont d'ores et déjà été triés. Le bitume éventuellement subsistant ne sera pas utilisé comme convenu avec les entreprises.

- Aménagement des abords de la mairie :

Le Maire fait un point sur le budget global de cette opération. Le coût pour la commune devrait représenter une somme de 40 730 € pour un budget global de 209 783 €, soit 19,4 % du coût.

- Travaux de voirie

Le Maire présente les travaux de voirie envisagés en 2019 qui ont été estimés à la somme de 31 030 € H.T, soit 37 236 € TTC. Un appel d'offre sera prochainement lancé. Il s'agit de travaux « bicouche » et non d'enrobé.

- Téléthon 2019 :

Anne GENARD informe que la commune de Kernouës se chargera d'organiser le Téléthon 2019 en partenariat avec la commune de Lesneven.

- Document Unique :

Le Maire précise que René SALAUN, agent technique, est désigné assistant de prévention suite à la réalisation du document unique.

- Elections Européennes :

Elles auront lieu le dimanche 26 mai. Un planning des permanences sera à prévoir.

- Les ribin' d'imaginaire :

L'office de tourisme et la Communauté de Communes ont fait appel à des artistes afin de mettre en valeur le patrimoine. Une œuvre de « Coat Studio » sera installée à la chapelle Notre Dame de la Clarté. L'inauguration aura lieu le dimanche 16 juin à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et trente minutes

Signature des membres présents

Claudine ACQUITTER	Pascale AUFFRET	Christophe BÈLE	Isabelle BOULIC	Laurent BOULIC
Anne GENARD	André LADAN	Claude LE BRETON	Sophie LE GUEN	Christelle LE MENN
Didier PERROT	Françoise ROUDAUT	Alain SIMON	Céline SUDAN	Ronan TIGREAT
Abs				Secrétaire de séance